



SwissLife

# Rapport annuel 2009

Swiss Life (Luxembourg) S.A.



# Rapport annuel 2009

## Sommaire

- Rapport de gestion sur l'exercice 2009 du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2010	
- Les commentaires sur l'exercice 2009 .....	3
- Remerciements .....	9
- Rapport du Réviseur d'Entreprises .....	10
- Comptes annuels	
- Bilans au 31 décembre 2009 et 2008.....	12
- Comptes de profits et pertes pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2009 et 2008 .....	14
- Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2009 .....	16

# Rapport annuel 2009

## Rapport de gestion sur l'exercice 2009 du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2010

### Les commentaires sur l'exercice 2009

#### 1. Considérations générales

Pour soutenir son développement international, le groupe Swiss Life a, fin 2007, placé le Luxembourg au cœur de sa stratégie. Les activités de Swiss Life au Grand-Duché sont désormais structurées par métier, au sein de *business lines* qui ont une dimension transnationale. Une stratégie dont les effets positifs conduisent à une grande spécialisation par métier, doublée d'une attention toute particulière sur l'innovation, au service d'une croissance profitable. Swiss Life (Luxembourg) S.A., société historique du groupe Swiss Life au Luxembourg, participe à deux des *business lines* transnationales du groupe : Corporate Solutions (CS) et Private Placement Life Insurance (PPLI).

#### **Corporate Solutions : Prévoyance (risque et retraite) en faveur des entreprises (locales et multinationales) et de leur personnel**

La stratégie de Corporate Solutions au Luxembourg consiste à poursuivre le développement de son savoir-faire pour consolider son leadership local en assurance collective, tout en investissant fortement dans le développement de ses solutions pour grandes entreprises et multinationales.

Corporate Solutions sert de plus en plus les entreprises dans de nouveaux pays de façon transfrontalière, que ce soit au travers de solutions d'assurance de groupe ou via un fonds de pension international.

Début 2009, en effet, Corporate Solutions a lancé, sous l'égide du Commissariat aux Assurances, le premier fonds de pension paneuropéen multi-compartiments. Grâce à ce nouveau véhicule, Swiss Life peut désormais offrir depuis le Luxembourg, des solutions qui répondent à la fois aux besoins des multinationales, mais aussi d'une clientèle locale, soucieuse, notamment, de transférer un régime interne dans un véhicule tout à fait approprié à ses attentes.

#### **Private Placement Life Insurance : Assurance vie de gestion privée pour clientèle fortunée**

Au cours de l'exercice 2009, la *business line* PPLI au Luxembourg a récolté les fruits de la stratégie transnationale mise en place pendant l'exercice précédent.

Au Luxembourg notamment, la stratégie de distribution commerciale a été profondément modifiée et utilise dorénavant principalement les canaux de la banque privée, des gestionnaires financiers ou, dans une moindre mesure, des courtiers spécialisés.

En termes de produits également, l'offre se concentre dorénavant surtout sur les fonds dédiés.

Par ailleurs, la collaboration avec les autres entités de la *business line* a parfaitement fonctionné puisque un peu plus du tiers (38 %) du chiffre d'affaires a été réalisé par d'autres équipes commerciales (Dubai, Liechtenstein, Suisse ou Singapour).

Pour mémoire, la société gère toujours les contrats d'assurance de clients dont l'intermédiaire financier est basé en Suisse via une succursale ouverte dans ce pays.

Outre la stratégie mise en place, cette croissance très importante s'explique aussi par un certain effet d'opportunité lié à une année de très forte reprise dans ce segment.

Pour faire face à ces grands changements, les méthodes opérationnelles ont continué à être optimisées afin de s'adapter rapidement et efficacement aux demandes de nouveaux partenaires et de poursuivre les excellents partenariats établis depuis plusieurs années.

## 2. Opérations d'assurances

Globalement, Swiss Life (Luxembourg) S.A. a ainsi engrangé en 2009 un chiffre d'affaires de 1 978,576 millions d'euros.

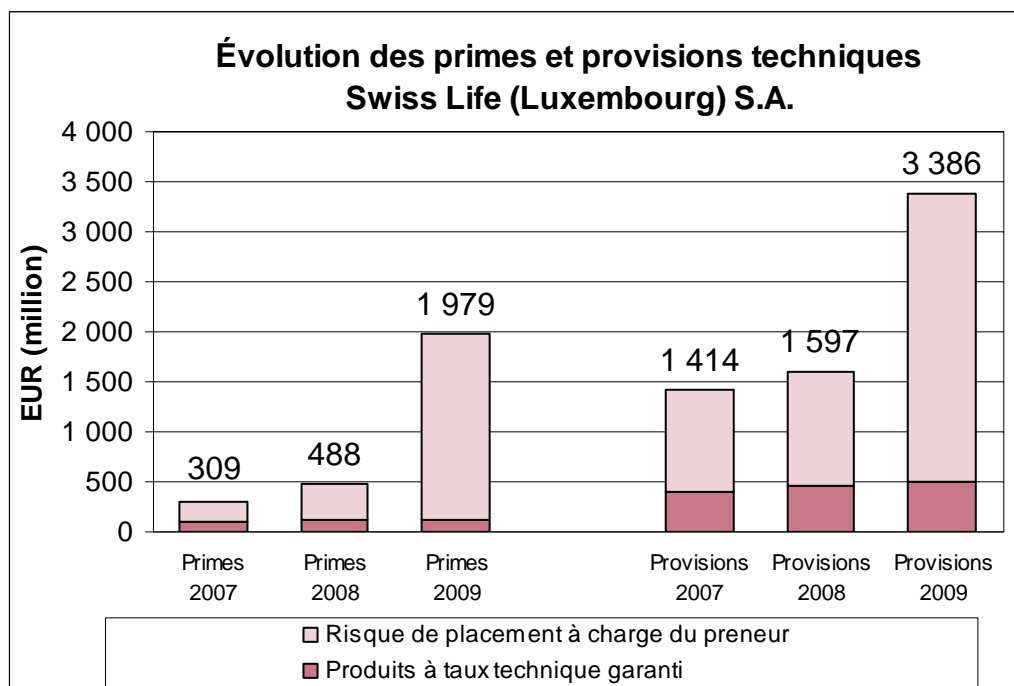
Elle clôture l'exercice 2009 avec un bénéfice de 3,518 millions d'euros. Ce bon résultat est la conséquence des effets conjugués d'un résultat technique tiré par une sinistralité favorable et par des plus-values réalisées sur le portefeuille propre dans un contexte d'incertitude et de forte volatilité des marchés financiers.

Aucun événement important survenu après la clôture et susceptible d'avoir une influence sur les comptes annuels n'est à relever.

De plus, la compagnie n'a pas procédé à l'acquisition d'actions propres.

## Rapport annuel 2009

Les graphiques ci-après illustrent l'évolution de l'encaissement et des provisions techniques sur les trois derniers exercices, ainsi que leur ventilation entre les deux *business lines*.

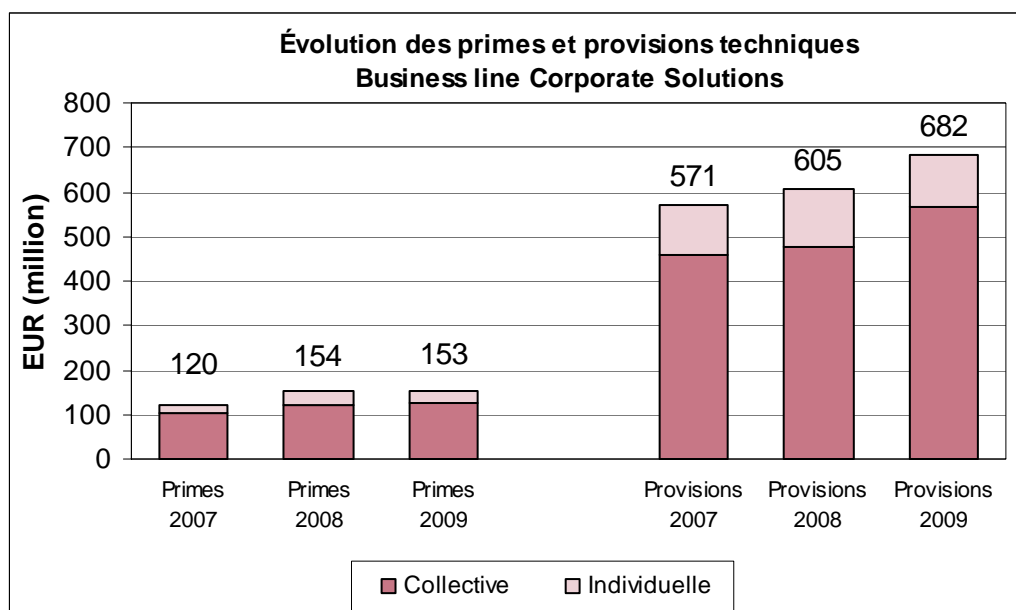


En 2009, l'encaissement des produits à taux techniques garantis par l'assureur est en hausse de 6 % par rapport à 2008.

Celui des produits dont le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance est multiplié par 5.

Sous l'effet de cette croissance de l'encaissement, les provisions techniques totales de la compagnie s'élèvent désormais à un montant global de 3,386 milliards d'euros, plus que doublé par rapport à 2008.

Enfin, les prestations payées sont en augmentation de 158 % (304,250 millions d'euros contre 117,929 millions d'euros en 2008).



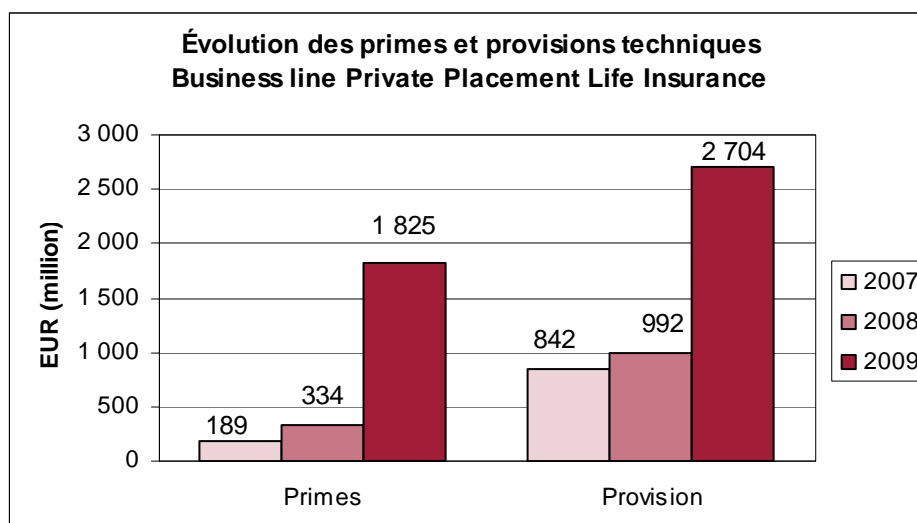
L'encaissement Corporate Solutions connaît une croissance de 5 % en assurance collective.

La stabilité de l'encaissement total fait suite aux affaires « Credit Life » limitées aux 9 premiers mois de l'exercice précédant leur transfert.

L'année 2009 a en effet vu le démarrage au Luxembourg d'une nouvelle entité juridique créée par le groupe en support d'une autre de ses *business lines* transnationales : Payment Protection Insurance (PPI). C'est dans ce cadre que la compagnie a transféré à cette nouvelle entité juridique le business « Credit Life » souscrit sur son bilan jusqu'à fin septembre 2009.

Quant aux provisions techniques, elles sont en augmentation de 13 % et atteignent 681,761 millions d'euros.

Les contrats à taux garantis y prédominent à 494 millions d'euros, en augmentation de 7 % par rapport à l'exercice précédent. Les contrats dont le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance voient également leurs provisions techniques progresser de 30 % et atteindre 188 millions d'euros.



Private Placement life Insurance a pleinement bénéficié en 2009 de l'apport des équipes commerciales basées au Luxembourg et hors du Luxembourg. Elle voit son encaissement multiplié par cinq par rapport à l'exercice précédent.

Les provisions techniques atteignent 2 704,365 millions d'euros, correspondant en quasi-totalité à des contrats dont le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance.

### 3. Description et gestion des principaux risques

Les risques de marché et de crédit, développés ci-après, sont analysés et suivis sur base mensuelle :

- Le risque de taux d'intérêt est évalué au moyen de techniques ALM ; sont ainsi comparées les « fair values » des actifs et des passifs, lesquelles correspondent aux valeurs actuelles, selon les taux du marché, des cash-flows issus des portefeuilles d'actifs concernés et des passifs techniques ainsi couverts ; les durations des actifs et des passifs, ainsi que leur écart, sont calculées, et il est vérifié que la « fair value » des actifs est supérieure à celle des passifs, et également lors de divers stress tests.
- Le risque actions correspond au risque de perte suite à une évolution défavorable des marchés financiers ; l'exposition du portefeuille à ce type d'actifs est suivie périodiquement, et les OPC sont privilégiés afin d'assurer une large diversification.
- Le risque de change résulte du fait que certains de nos engagements (13 % des provisions techniques pour lesquelles nous supportons le risque d'investissement) sont souscrits dans des devises autres que EUR, à savoir USD, CHF et GBP.
- Le risque de crédit est intégré dans la politique d'investissement qui fixe des conditions strictes quant au rating minimum des titres obligataires.

La compagnie n'a pas eu recours à des instruments dérivés au cours de l'exercice.

La gestion de ces risques s'inscrit par ailleurs directement dans la politique en vigueur au sein du groupe Swiss Life. En particulier, l'allocation des actifs résulte d'un processus périodique dont un des objectifs vise à assurer le respect des limites de risque fixées, notamment en privilégiant des titres de bonne qualité.

Le risque d'assurance résulte pour l'essentiel des risques biométriques et du risque de frais.

- Les risques de mortalité et de morbidité sont maîtrisés via la politique de souscription et les tables retenues, tout en bénéficiant de l'allongement de l'espérance de vie ; la volatilité des résultats et le risque catastrophe sont réduits par la réassurance.
- Le risque de longévité, inhérent aux opérations de rentes viagères en particulier, résulte de l'amélioration constante de l'espérance de vie au-delà de l'anticipation prévue par les tables tarifaires ; des provisions techniques additionnelles sont dès lors constituées en fonction de tables prospectives récentes.
- Le risque de frais est également évalué et une provision additionnelle est ainsi constituée afin de pallier l'insuffisance des recettes dégagées par les tarifs à couvrir les frais relatifs à la gestion future du portefeuille.

Au niveau du risque opérationnel, un plan de continuité est en place, qui permettrait de poursuivre les opérations de gestion en cas d'indisponibilité ou de pannes informatiques sérieuses au niveau des installations habituelles.

#### 4. Bénéfice de l'exercice et proposition de répartition

L'exercice sous revue dégage un bénéfice après impôt de EUR 3 517 666.

Compte tenu du solde reporté de l'exercice 2008 de EUR 165 938, le solde à disposition de l'Assemblée générale s'élève à EUR 3 683 604.

Nous vous proposons d'affecter ce montant selon la répartition suivante :

EUR

- Dotation à la réserve légale :	175 883
- Dotation à la réserve libre :	2 000 000
- Dotation à la réserve indisponible pour raison fiscale (*) :	160 913
- Reprise de réserve indisponible pour raison fiscale (**) :	0
- Dividende à verser aux actionnaires :	0
- Report à nouveau :	1 346 808

(\*) conformément à l'article 174 bis de la Loi de l'Impôt sur le Revenu permettant d'imputer l'impôt sur la fortune sur sa propre base.

(\*\*) récupération de dotation de réserve indisponible pour raison fiscale échue (maintien de la réserve indisponible durant cinq années d'imposition suivant l'année de demande de constitution) et transfert vers les réserves libres.

Il est à noter qu'un montant de EUR 488 058 a été maintenu en 2009 dans la réserve indisponible.



# Rapport annuel 2009

## Remerciements

Nous tenons à remercier nos clients pour cette confiance sans cesse renouvelée dont ils nous honorent. Nos remerciements s'adressent également à nos différents partenaires mais aussi à l'ensemble des collaborateurs du groupe Swiss Life. Enfin, nos collaborateurs et collaboratrices jouent un rôle majeur dans la réussite de notre société, qu'ils en soient remerciés. Leur compétence, leur enthousiasme et leur fidélité sont les ferments essentiels du succès de notre compagnie.

Le Conseil d'administration  
Strassen, le 11 mai 2010

## Rapport d'audit

A l'Actionnaire de  
**Swiss Life (Luxembourg) S.A.**

## Rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Swiss Life (Luxembourg) S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2009, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### *Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels*

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées ; ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### *Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### *Opinion*

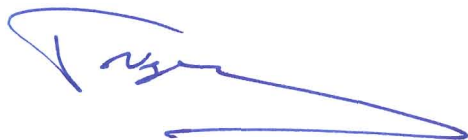
A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Swiss Life (Luxembourg) S.A. au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

### **Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires**

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.  
Représentée par

Luxembourg, le 12 mai 2010



Paul Neyens

# Rapport annuel 2009

## Bilans aux 31 décembre 2009 et 2008

(exprimés en euros)

### Actif

	Notes	2009	2008
<b>Capital souscrit non versé</b>	10	6 000 000	6 000 000
<b>Actifs incorporels</b>	3(b), 4	110 536	103 914
<b>Placements</b>			
Placements dans des entreprises liées et participations	3(d), 5	0	44 621
Autres placements financiers	3(e), 6		
<i>Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans les fonds communs de placements</i>	3(f)	17 577 110	19 538 727
<i>Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe</i>	3(g)	504 891 805	445 456 060
<i>Autres prêts</i>	7	254 886	277 217
Dépôts auprès des établissements de crédit		4 119	11 100
		522 727 920	465 327 725
<b>Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie dont le risque est supporté par eux</b>	3(h)	2 887 643 246	1 136 304 725
<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>			
Provision d'assurance vie		1 769 670	11 772 642
<b>Créances</b>	3(i), 8		
Créances nées d'opérations d'assurance directe sur			
<i>les preneurs d'assurance</i>		5 554 220	21 879 795
<i>les intermédiaires d'assurance</i>		1 148 868	228 762
Créances nées d'opérations de réassurance			
<i>à recevoir sur sinistres</i>		1 884 040	826 154
<i>autres créances</i>		6 140	7 717 011
Autres créances		1 723 028	2 226 830
		10 316 296	32 878 552
<b>Autres éléments d'actif</b>			
Actifs corporels et stocks	3(c)	695 266	754 745
Avoirs en banque, avoires en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		27 176 165	33 711 106
		27 871 431	34 465 851
<b>Comptes de régularisation</b>			
Intérêts et loyers acquis non échus		11 697 458	10 193 613
Frais d'acquisition reportés	3(j), 9	4 790 181	5 735 219
Autres comptes de régularisation		541 895	464 876
		17 029 534	16 393 708
<b>Total de l'actif</b>		<b>3 473 468 633</b>	<b>1 703 247 117</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

# Rapport annuel 2009

## Bilans aux 31 décembre 2009 et 2008

(exprimés en euros)

### Passif

	Notes	2009	2008
<b>Capitaux propres</b>	10		
Capital souscrit		23 000 000	23 000 000
Réserves			
<i>Réserve légale</i>	11	800 877	792 143
<i>Autres réserves</i>		11 378 190	10 378 190
Résultats reportés		165 938	1 000 000
Résultat de l'exercice		3 517 666	174 672
		<b>38 862 671</b>	<b>35 345 005</b>
<b>Passifs subordonnés</b>			
Emprunt subordonné	8	13 000 000	13 000 000
<b>Provisions techniques</b>	3(k), 12		
Provision pour primes non acquises		984 217	872 832
Provision d'assurance vie		479 291 980	443 002 477
Provision pour sinistres		10 097 053	11 958 153
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes		8 140 261	4 898 340
		<b>498 513 511</b>	<b>460 731 802</b>
<b>Provisions techniques relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance</b>	3(k), 12	<b>2 887 643 246</b>	<b>1 136 304 725</b>
<b>Provisions pour autres risques et charges</b>	3(l)		
Provisions pour impôts		3 880 471	3 679 619
Autres provisions		263 000	88 000
		<b>4 143 471</b>	<b>3 767 619</b>
<b>Dépôts reçus des réassureurs</b>		<b>1 769 670</b>	<b>11 772 642</b>
<b>Dettes</b>	3(m), 8, 13		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		13 848 450	18 994 141
Dettes nées d'opérations de réassurance			
<i>Primes rétrocédées à payer</i>		10 496 119	19 928 481
<i>Autres dettes</i>		25 716	0
Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		5 094 990	2 364 330
		<b>29 465 275</b>	<b>41 286 952</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	3(n)	<b>70 789</b>	<b>1 038 372</b>
<b>Total du passif</b>		<b>3 473 468 633</b>	<b>1 703 247 117</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

# Rapport annuel 2009

## Comptes de profits et pertes pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2009 et 2008 (exprimés en euros)

	Notes	2009	2008
<b>Compte technique de l'assurance vie</b>	14		
<b>Primes acquises, nettes de réassurance</b>			
Primes brutes émises	16	1 978 576 036	487 751 685
Primes cédées aux réassureurs	14	-27 383 780	-32 117 758
Variation du montant de la provision pour primes non acquises, nette de réassurance		-108 139	-171 960
		1 951 084 117	455 461 967
<b>Produits des placements</b>			
Produits des participations		116 959	0
Produits des autres placements		23 816 224	21 884 181
Profits provenant de la réalisation de placements		18 590 493	2 036 883
		42 523 676	23 921 064
<b>Plus-values non réalisées sur placements</b>	3(h)	124 801 423	6 183 527
<b>Autres produits techniques, nets de réassurance</b>	15	6 060 081	950 332
<b>Charge des sinistres, nette de réassurance</b>			
Montants payés			
<i>Montants bruts</i>	15	-304 250 414	-117 929 194
<i>Part des réassureurs</i>	15	23 648 370	826 154
Variation de la provision pour sinistres			
<i>Montant brut</i>		1 846 882	-1 318 958
		-278 755 162	-118 421 998
<b>Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance</b>			
Provision d'assurance vie			
<i>Montant brut</i>		-1 787 445 973	-181 043 108
<i>Part des réassureurs</i>	14, 15	-10 002 972	11 297 260
		-1 797 448 945	-169 745 848
<b>Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance</b>		-6 463 182	-3 427 090
<b>Frais d'exploitation nets</b>			
Frais d'acquisition	17	-16 642 305	-15 044 220
Variation du montant des frais d'acquisition reportés		-945 639	-443 837
Frais d'administration	3(p)	-8 149 204	-6 846 951
Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices	14	3 965 153	7 717 011
		-21 771 995	-14 617 997
<b>Charges des placements</b>			
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts		-2 938 178	-2 576 799
Corrections de valeur sur placements	3(q)	-471 260	-449 445
Pertes provenant de la réalisation des placements		-5 202 568	-14 908 242
		-8 612 006	-17 934 486
Moins-values non réalisées sur placements	3(h)	-7 468 183	-162 111 788
Autres charges techniques, nettes de réassurance		-209 029	-185 783
Produits des placements alloués transférés au compte non technique	3(o)	-55 282	186 652
<b>Résultat du compte technique de l'assurance vie</b>		<b>3 685 513</b>	<b>258 552</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

# Rapport annuel 2009



	Notes	2009	2008
<b>Compte non technique</b>			
Résultat du compte technique de l'assurance vie		3 685 513	258 552
Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance vie	3(o)	55 282	-186 652
Autres charges y compris les corrections de valeur			-40 000
Autres produits		40 000	500 000
Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires		-212 221	-371 786
<b>Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts</b>		<b>3 568 574</b>	<b>160 114</b>
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent		-50 908	14 558
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>3 517 666</b>	<b>174 672</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

# Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2009

## 1. Généralités

Swiss Life (Luxembourg) S.A. (« la société ») est une entreprise d'assurance constituée au Grand-Duché de Luxembourg le 27 mars 1985 sous forme de société anonyme. La société a pour objet de faire au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, pour elle ou pour compte de tiers, toutes opérations d'assurance et de réassurance de la branche « Vie » soit :

### 1. Les opérations d'assurance

- en cas de décès
- en cas de vie, avec ou sans contre-assurance
- mixte
- se rapportant aux garanties que comportent à titre accessoire les assurances sur la vie et qui, à la suite de maladie ou d'accident, notamment en cas d'invalidité, prévoient une prestation non indemnitaire et complémentaire à la question principale.

### 2. Les opérations de capitalisation

- ### 3. La gestion de fonds collectifs de retraite et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus désigné.

En outre, la société peut prendre tous intérêts et participations dans toutes autres sociétés ou entreprises d'assurance de nature à favoriser les opérations sociales, notamment par la création de sociétés spéciales, apports, fusions, souscriptions ou achats d'actions, d'obligations ou autres titres, achats de droits sociaux, ou encore par tous traités d'union ou autres conventions quelconques.

## 2. Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi et le Commissariat aux Assurances, déterminés et mis en place par le Conseil d'administration.



## Annexe aux comptes annuels

### 3. Résumé des principales politiques comptables

Les principales politiques comptables adoptées par la société sont les suivantes :

#### (a) Conversion des postes libellés en devises étrangères

Les actifs et les passifs, exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros (EUR) aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les transactions de l'exercice, libellées en devises étrangères, sont converties en euros (EUR) aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

#### (b) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement au taux de 33,33 % par an en ce qui concerne les frais d'établissement, au taux de 16,67 % à 50 % par an pour les logiciels et au taux de 10 % pour le fonds de commerce.

#### (c) Actifs corporels immobilisés

Les actifs corporels sont évalués au prix d'acquisition historique. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

Les actifs corporels sont amortis linéairement sur base des taux suivants :

Installations générales	10 % - 25,0 %
Machines électroniques	20 % - 33,3 %
Machines	20 % - 33,3 %
Mobilier	10 % - 33,3 %

#### (d) Placements dans des entreprises liées et participations

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises sur lesquelles une influence dominante est exercée directement ou indirectement par la société ou la société-mère. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de la société par la création d'un lien durable.

Les parts dans les entreprises liées et les participations sont évaluées au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui revêt un caractère durable, les parts dans des entreprises liées et les participations font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

## Annexe aux comptes annuels

### (e) Autres placements financiers

Les autres placements financiers sont évalués au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation dont les administrateurs estiment qu'elle revêt un caractère durable, les autres placements financiers font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

### (f) Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans les fonds communs de placements

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans les fonds communs de placements sont évaluées à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition historique et la valeur de réalisation. Le coût d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au coût d'achat. Les corrections de valeur, correspondant à l'écart entre la valeur de réalisation et le coût d'acquisition, sont maintenues même lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

### (g) Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au coût d'acquisition historique ou à leur prix de remboursement compte tenu des éléments suivants :

*L'écart positif (agio)* entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement est pris en charge de manière échelonnée sur la durée de détention du titre;

*L'écart négatif (disagio)* entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement est porté en résultat de manière échelonnée pendant toute la période restant à courir jusqu'à l'échéance.

En cas de dépréciation dont les administrateurs estiment qu'elle revêt un caractère durable, les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

### (h) Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie dont le risque est supporté par eux

Les placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie dont le risque est supporté par eux sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture et la différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est présentée au compte technique de l'assurance vie sous les postes de plus ou moins-values non réalisées sur placements.

La valeur de marché correspond soit à la valeur boursière du placement soit à la valeur à laquelle celui-ci pourrait être cédé, estimée avec prudence et bonne foi.

## Annexe aux comptes annuels

### (i) Créances

Les créances sont inscrites au bilan au moindre de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

### (j) Frais d'acquisition reportés

Le report des frais d'acquisition relatifs aux contrats d'assurance vie, présenté à l'actif, est basé sur le calcul de la provision d'assurance vie.

### (k) Provisions techniques

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

#### ***Provision pour primes non acquises***

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre de contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée prorata temporis séparément pour chaque contrat.

#### ***Provision d'assurance vie***

La provision d'assurance vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets des primes futures, est calculée séparément pour chaque contrat. Les bases techniques et les méthodes dont il a été fait application pour le calcul des provisions d'assurance vie au bilan sont indiquées dans le rapport actuariel annuel communiqué à l'autorité prudentielle.

#### ***Provision pour sinistres***

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice. Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre connu de la société, et sont évaluées globalement et forfaitairement pour les sinistres survenus mais non encore déclarés à la clôture de l'exercice.

#### ***Provision pour participations aux bénéfiques et ristournes***

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats dans la mesure où ces montants constituent l'allocation d'un excédent ou d'un profit résultant des opérations ou un remboursement partiel de primes, effectué sur la base de la performance des contrats.

## Annexe aux comptes annuels

### ***Provisions techniques relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance***

Ce poste comprend les provisions techniques constituées pour couvrir les engagements liés à la valeur des investissements effectués dans le cadre de contrats d'assurance vie, dont la valeur ou le rendement est déterminé en fonction d'un indice ou en fonction de placements pour lesquels le preneur d'assurance supporte le risque.

#### **(l) Provisions pour autres risques et charges**

Les provisions pour autres risques et charges ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de survenance.

Les engagements relatifs au régime complémentaire de pension en faveur du personnel sont comptabilisés dans les provisions techniques.

#### **(m) Dettes**

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée en charge à la date de reconnaissance de la dette.

Lorsque le montant à rembourser est inférieur au montant reçu, la différence est portée en résultat de manière échelonnée sur la durée du contrat.

#### **(n) Comptes de régularisation passif**

Ce poste comprend les produits perçus avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur ainsi que les charges qui se rapportent à l'exercice clos mais ne seront réglées qu'au cours d'un exercice ultérieur.

#### **(o) Produits des placements alloués transférés au compte non technique**

Les produits des placements alloués du compte technique de l'assurance vie au compte non technique représentent les produits relatifs aux actifs faisant partie du patrimoine libre de l'entreprise.

#### **(p) Frais d'administration**

Les frais d'administration comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, de gestion des participations aux bénéficiaires et ristournes et de réassurance acceptée et cédée. Ils comprennent en particulier les frais de personnel et les amortissements du mobilier et du matériel, dans la mesure où ils ne sont pas relatifs et donc comptabilisés avec les frais d'acquisition, les sinistres ou les charges des placements.

## Annexe aux comptes annuels

### (q) Corrections de valeur

Les corrections de valeur sont déduites directement de l'actif concerné.

### 4. Actifs incorporels

Les mouvements des actifs incorporels survenus au cours de l'exercice se résument comme suit :

	Frais de constitution	Frais d'augmentation de capital	Logiciels	Fonds de commerce	Total
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Valeur brute au 01/01/2009	13 898	143 244	447 112	128 905	733 159
Entrées de l'exercice			74 866		74 866
Sorties de l'exercice					0
Valeur brute au 31/12/2009	13 898	143 244	521 978	128 905	808 025
Corrections de valeur cumulées au 1/01/2009	-13 898	-143 244	-343 198	-128 905	-629 245
Corrections de valeur de l'exercice			-68 244		-68 244
Corrections de valeur cumulées au 31/12/2009	-13 898	-143 244	-411 442	-128 905	-697 489
<b>Valeur nette au 31/12/2009</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>110 536</b>	<b>0</b>	<b>110 536</b>
<b>Valeur nette au 31/12/2008</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>103 914</b>	<b>0</b>	<b>103 914</b>

### 5. Placements dans des entreprises liées et participations

Les mouvements de l'exercice sur les placements dans des entreprises liées et les participations se présentent comme suit :

	Participations
	EUR
Valeur brute au 01/01/2009	44 621
Entrées de l'exercice	
Sorties de l'exercice	- 44 621
Valeur brute au 31/12/2009	0
Corrections de valeur cumulées au 31/12/2008	0
Corrections de valeur	0
Corrections de valeur cumulées au 31/12/2009	0
<b>Valeur nette au 31/12/2009</b>	<b>0</b>
<b>Valeur nette au 31/12/2008</b>	<b>44 621</b>
Valeur actuelle au 31/12/2009	0

## Annexe aux comptes annuels

Au cours de l'année 2009, Swiss Life (Luxembourg) S.A. a réalisé la participation qu'elle détenait dans Esufac Luxembourg S.A., dégageant un bénéfice de EUR 116 959.

### 6. Autres placements financiers

La valeur actuelle au 31 décembre 2009 des postes « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable » et « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » est respectivement de EUR 17 580 628 et de EUR 518 160 707.

La valeur actuelle du portefeuille-titres est déterminée comme suit :

- Les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé sont évaluées sur base du dernier cours disponible le jour de l'évaluation.
- Les valeurs mobilières non admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou non négociées sur un autre marché réglementé et les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé mais dont le dernier cours n'est pas représentatif sont évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'administration.

Le montant de l'amortissement agio/disagio de l'exercice 2009 s'élève respectivement à EUR 1 299 486 pour l'agio et à EUR 882 862 pour le disagio. La partie restante nette à amortir au 31 décembre 2009 se chiffre à EUR 5 490 018.

### 7. Autres prêts

Les autres prêts sont couverts par une garantie sur la police souscrite par l'emprunteur.

## Annexe aux comptes annuels

### 8. Créances et dettes sur des entreprises liées ou avec des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Le détail de ces postes est le suivant :

	<b>Entreprises liées</b>
	EUR
<b>Créances</b>	
Créances nées d'opérations de réassurance	1 864 463
Autres créances	96 608
<b>Dettes</b>	
Dettes nées d'opérations de réassurance	10 496 119
Emprunts obligataires :	
dont emprunts subordonnés	13 000 000
Autres dettes	663 487

Deux emprunts subordonnés, de 6,5 millions d'euros chacun, ont été contractés auprès de Swiss Life Insurance Finance Ltd avec pour échéance respectivement le 2 juin 2013 et le 30 juin 2014.

La société a conclu des *Service Level Agreements* avec plusieurs sociétés du groupe, et notamment au Luxembourg.

### 9. Frais d'acquisition reportés

Les mouvements des frais d'acquisition reportés survenus au cours de l'exercice se résument comme suit :

	EUR
Frais d'acquisition nets au début de l'exercice	5 735 219
Écart de conversion - variation nette	601
Variation nette des entrées et amortissements de l'exercice	-945 639
Frais d'acquisition nets à la clôture de l'exercice	4 790 181

## Annexe aux comptes annuels

### 10. Capitaux propres

Les mouvements de l'exercice sur les capitaux propres se décomposent comme suit :

	<b>Capital souscrit</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Autres réserves</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Dividendes distribués</b>
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Au 31/12/2008	23 000 000	792 143	10 378 190	1 000 000	174 672	
Affectation du résultat 2008		8 734	1 000 000	-834 062	-174 672	
Mouvements de l'exercice 2009					3 517 666	
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>23 000 000</b>	<b>800 877</b>	<b>11 378 190</b>	<b>165 938</b>	<b>3 517 666</b>	

Le capital souscrit au 31 décembre 2009 s'élève à EUR 23 000 000 représenté par 23 000 actions sans valeur nominale, le capital libéré s'élève quant à lui à EUR 17 000 000.

### 11. Réserve légale

Sur le bénéfice net, il doit être prélevé annuellement 5 % pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social.

La réserve légale ne peut pas être distribuée aux actionnaires, excepté en cas de dissolution de la société.



## Annexe aux comptes annuels

### 12. Provisions techniques

	Provision pour primes non acquises	Provision d'assurance vie	Provision pour sinistres	Provision pour participations	Provisions techniques*	Total
Valeur à la clôture du bilan au 31/12/2008	872 832	443 002 477	11 958 153	4 898 340	1 136 304 725	1 597 036 527
Écart de conversion	3 246	161 173	-14 218	-794	20 878	170 285
Reprise au bilan d'ouverture au 01/01/2009	876 078	443 163 650	11 943 935	4 897 546	1 136 325 603	1 597 206 812
Mouvement de l'exercice 2009	108 139	36 128 330	-1 846 882	3 242 715	1 751 317 643	1 788 949 945
<b>Valeur à la clôture du bilan au 31/12/2009</b>	<b>984 217</b>	<b>479 291 980</b>	<b>10 097 053</b>	<b>8 140 261</b>	<b>2 887 643 246</b>	<b>3 386 156 757</b>

\* relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance.

### 13. Ventilation des dettes selon leur durée résiduelle

À l'exception des emprunts subordonnés qui ont une durée résiduelle supérieure à un an mais inférieure à cinq ans, toutes les dettes sont de durée résiduelle inférieure à un an.

## Annexe aux comptes annuels

### 14. Résultats de l'activité d'assurance vie

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance vie peut être présentée comme suit :

	<b>2009</b>
	<b>Assurance Vie</b>
	EUR
Primes individuelles	1 853 303 768
Primes au titre de contrats groupe	125 272 268
Primes périodiques	127 879 327
Primes uniques	1 850 696 709
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	1 002 723
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	127 286 133
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	1 850 287 180
Solde de réassurance	9 773 229

### 15. Transfert du portefeuille Credit Life

Il est à noter que le portefeuille Credit Life arrêté à fin septembre a été transféré en totalité vers Swiss Life Insurance Solutions S.A. Ce transfert a impacté la charge brute des sinistres pour un total de 31,574 millions d'euros et la part des réassureurs dans la charge des sinistres pour 20,778 millions d'euros. Ce transfert a aussi impacté significativement les autres produits techniques du fait du prix de transfert du portefeuille, qui neutralise la perte technique observée sur ce business.

Les affaires Credit Life avaient représenté un encaissement de 20,255 millions d'euros en 2009 (contre 25,153 millions d'euros en 2008).

### 16. Ventilation géographique des primes émises

Le montant total des primes brutes en assurance directe, soit EUR 1 978 576 036, se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

	<b>2009</b>
	<b>Assurance Vie</b>
	EUR
Souscription au G.D. de Luxembourg	206 449 075
Souscription dans d'autres pays de l'EEE	1 679 405 474
Souscription dans d'autres pays hors de l'EEE	92 721 487

## Annexe aux comptes annuels

### 17. Commissions

Le total des commissions payées aux intermédiaires d'assurances et afférentes à l'assurance directe s'établit à EUR 10 558 020 (2008 : EUR 12 094 765 ) et est repris dans le poste des frais d'acquisition.

### 18. Personnel employé au cours de l'exercice

Le nombre des membres du personnel employé en moyenne au cours de l'exercice 2009 s'est élevé à 79, représenté par les catégories suivantes :

Catégories	Nombre de personnes
Dirigeants	6
Cadres	39
Employés	34

Les frais de personnel relatifs à l'exercice se décomposent comme suit :

	EUR
Salaires et traitements	6 766 382
Charges sociales	681 433
- dont pension	432 575

### 19. Rémunérations allouées aux administrateurs et aux membres du Comité de direction

Les tantièmes ou autres rémunérations alloués aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à EUR 0 charges patronales incluses.

Les rémunérations allouées aux dirigeants de la société s'élèvent à EUR 1 165 420 charges patronales incluses.

## Annexe aux comptes annuels

### 20. Honoraires du Réviseur d'Entreprises

Les honoraires du Réviseur d'Entreprises pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2009 et 2008 se décomposent comme suit :

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	EUR	EUR
Contrôle Légal des comptes annuels	106 795	74 500
Autres services d'assurance	50 308	-
Services de conseil fiscal	9 133	12 889
Autres services	21 045	26 750

### 21. Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2009, la société avait des engagements comme suit :

	EUR
Crédits-bail sur matériels informatiques	229 745
Crédits-bail sur véhicules	776 563
Crédits-bail sur matériel de bureau	3 156
Contrat de bail	1 154 808
Garantie locative	7 050

De plus, Swiss Life (Luxembourg) S.A. s'est engagé sur base d'un contrat fiduciaire avec Swiss Life (Liechtenstein) AG à détenir, au nom et pour le compte de Swiss Life (Liechtenstein) AG, une participation dans une société non cotée. Cette participation est évaluée au 31 décembre 2009 à EUR 2 543 337.

## Annexe aux comptes annuels

### 22. Fonds collectifs de retraite

<b>Actif</b>	EUR
<b>Placements</b>	
Autres placements financiers	
- Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans les fonds communs de placements	21 399 449
- Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	8 333 609
<b>Autres éléments d'actif</b>	
- Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	7 107 754
<b>Comptes de régularisation</b>	
- Intérêts et loyers acquis non échus	67 001
- Autres comptes de régularisation	
	<b>36 907 813</b>

<b>Passif</b>	EUR
<b>Provisions techniques</b>	
Provisions techniques relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	-36 907 813
	<b>-36 907 813</b>

### 23. Informations relatives aux impôts

La société Swiss Life (Luxembourg) S.A. est soumise à la législation fiscale en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

### 24. Informations relatives aux sociétés consolidées

La société Swiss Life (Luxembourg) S.A. est incluse dans les comptes consolidés de Swiss Life Holding, société anonyme de droit suisse, ayant son siège social à CH-8022 Zurich, General-Guisan-Quai 40 (Suisse), constituant l'ensemble le plus grand d'entreprises dont la société fait partie en tant que filiale.

Les comptes consolidés sont disponibles au siège social de Swiss Life (Luxembourg) S.A.

**Déclaration concernant des informations  
portant sur l'avenir**

Ce rapport annuel contient des informations concernant Swiss Life qui portent sur l'avenir et qui impliquent des incertitudes et des risques. Le lecteur doit en être conscient et ne considérer ces informations que comme des projections pouvant diverger des événements qui se produiront effectivement à l'avenir. Toutes les informations se fondent sur les données dont Swiss Life dispose au moment de la rédaction du rapport annuel.

Ce rapport annuel est également disponible en anglais.

Le texte français fait foi.



SwissLife

L'avenir commence ici.

Swiss Life

25, route d'Arlon

L-8009 Strassen

B.P. 2086

L-1020 Luxembourg

T +352 42 39 59-1

F +352 26 43 40

[www.swisslife.lu](http://www.swisslife.lu)